

Arrêté n°2024264
portant tableau annuel d'avancement de grade - Année 2024
Cadre d'emplois des attachés territoriaux
pour l'accès au grade de attaché principal

Le Maire de CEYRAT,

Vu le Code général de la fonction publique ;

Vu le décret n°87-1099 du 30/12/1987, portant statut particulier du cadre d'emplois des attachés territoriaux ;

Vu la délibération n°D0710A3 du 24/10/2007 relative à la détermination des « ratios-promouvables » ;

Vu l'arrêté n°2023435 portant sur les Lignes Directrices de Gestion à compter du 27/06/2023 ;

Considérant que les nominations sont prononcées dans l'ordre du tableau, au cours de la période de validité qui ne peut excéder le 31 décembre de l'année en cours ;

Arrête :

Article 1 : Tableau annuel d'avancement de grade

Agent	Grade actuel	Grade proposé	Ordre de priorité	Examen professionnel ou ancienneté
Mme BOISSONNET Catherine	attaché	attaché principal	1	

Total promouvables : 1

Nombres d'hommes : 0
Nombre de femmes : 1

Total promus : 1

Nombres d'hommes : 0
Nombre de femmes : 1

Article 2 : Le Maire certifie le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification. La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyen accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Article 3 : Le Directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera affiché et communiqué au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme aux fins de publicité.

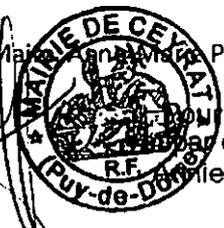
Notifié à l'agent le :

Signature de l'agent :

Fait à CEYRAT, le 11/03/2024

Le Maire, *Genevieve* PICARD

Genevieve
Maire
pour le Maire
par délégation
le MARTIN





Arrêté n°2024263

portant tableau annuel d'avancement de grade - Année 2024 Cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux pour l'accès au grade de adjoint technique territorial principal de 1ère classe

Le Maire de CEYRAT,

Vu le Code général de la fonction publique ;

Vu le décret n°2006-1691 du 22/12/2006, portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux ;

Vu la délibération n°D0710A3 du 24/10/2007 relative à la détermination des « ratios-promouvables » ;

Vu l'arrêté n°2023435 portant sur les Lignes Directrices de Gestion à compter du 27/06/2023 ;

Considérant que les nominations sont prononcées dans l'ordre du tableau, au cours de la période de validité qui ne peut excéder le 31 décembre de l'année en cours ;

Arrête :

Article 1 : Tableau annuel d'avancement de grade

Agent	Grade actuel	Grade proposé	Ordre de priorité	Examen professionnel ou ancienneté
Mme COELHO Virginie	adjoint technique territorial principal de 2ème classe	adjoint technique territorial principal de 1ère classe	1	

Total promouvables : 1

Nombres d'hommes : 0

Nombre de femmes : 1

Total promus : 1

Nombres d'hommes : 0

Nombre de femmes : 1

Article 2 : Le Maire certifie le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification. La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyen accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Article 3 : Le Directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera affiché et communiqué au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme aux fins de publicité.

Notifié à l'agent le :

Fait à CEYRAT, le 11/03/2024

Signature de l'agent :

Le Maire, Anne-Marie PICARD

 
Maire délégué
MARTIN

